La Suisse dans l'organisation européenne de coopération économique

Autor(en): **L'Huillier, Jacques**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **29 (1949)**

Heft 3

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-888405

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

LA SUISSE DANS L'ORGANISATION EUROPÉENNE DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Jacques L'HUILLIER

Professeur d'économie politique
à l'Université de Genève

Considérant la place que les échanges extérieurs, particulièrement avec ses voisins, tiennent dans l'activité économique de la Suisse, la présence de ce pays dans une institution européenne qui s'occupe de hâter le relèvement de l'économie du vieux monde par la coopération de ses membres et à la faveur d'un concours physique et financier de l'extérieur, s'explique naturellement. Mais il ne s'agit là que d'une explication en quelque sorte instinctive, d'une intuition qui demande à être prolongée, et vérifiée du même coup, par une analyse plus serrée de la situation.

Qu'il suffise pour s'en convaincre de penser à l'exemple offert par l'évolution de la conception courante de la liberté des échanges internationaux. Assise longtemps sur un complexe de faits très homogène, la liberté des échanges internationaux. faisait figure de doctrine, presque de dogme. Ses bienfaits évidents invitaient à l'idéaliser, et ainsi détachée de son substratum matériel par sa personnification, elle semblait ne pouvoir être atteinte que par des profanations émanant de politiques commerciales, aveuglément égoïstes. Cette foi dans l'influence d'un principe sur le bon fonctionnement du système des échanges internationaux était telle qu'on attribuait volontiers les mérites de ce qui était plutôt une cause favorable à de prétendus résultats et, à travers eux, à la doctrine libérale. On s'émerveillait en effet à la fin du XIXe siècle et au début du XXe de l'aisance avec laquelle l'équilibre des échanges mondiaux s'adaptait à des mouvements considérables de capitaux entre pays, sans apercevoir que cet équilibre dépendait précisément, dans une large mesure, de ces mouvements de capitaux. Les troubles apportés à ce mécanisme du commerce international par la première guerre mondiale et ses suites éveillèrent la méfiance de la théorie économique qui, par un effort de critique libre de tout libéralisme préconçu, a fait la part des faits dans l'explication de la stabilité économique mondiale pendant le siècle précédent. Ce renouvellement de la théorie a conduit à la conclusion que la liberté des échanges internationaux n'était pas un don providentiel mais qu'elle devait se gagner par la réunion de certaines conditions nécessaires.

Ce rappel n'a d'ailleurs pas qu'une valeur exemplaire dans le cas qui nous retient ici. Il possède aussi une vertu explicative, car il fait comprendre pourquoi la Suisse, bien qu'ayant la chance de ne pas sentir le besoin de l'aide extérieure, est poussée par le souvenir des expériences d'un passé récent à s'associer aux travaux de l'O. E. C. E. Si l'on constate ainsi que l'intérêt particulier de la Suisse dans cette entreprise ne s'éclaire qu'à la lumière de considérations générales, il faut reconnaître d'autre part qu'elle paraît donner sa préférence à des remèdes particuliers pour la solution des problèmes généraux que l'O. E. C. E. traite. A vouloir utiliser des formules trop universelles, elle craint en effet qu'on ne les désincarne et qu'on ne finisse par rebondir dans l'excès d'abstraction du siècle dernier, la planification remplaçant alors le libéralisme pour promouvoir le développement et l'équilibre concrets des échanges internationaux. Elle se demande si l'envers ne vaudrait pas l'endroit. C'est autour de ces deux idées synthétiques de l'attitude de la Suisse que nous organiserons nos développements. Mais nous ne saurions clore cet exorde sans dire un mot sur une question préjudicielle qui a été l'introduction à la participation de la Suisse à l'O. E. C. E. C'était celle de savoir si cette adhésion n'était pas en opposition avec son statut de neutralité.

A ce propos, on trouve des indications quant à la position du Conseil fédéral dans un message que celui-ci adressa à l'Assemblée fédérale, le 20 août 1948, en vue de la ratification de la convention de coopération économique européenne du 16 avril de la même année. Ce message contient d'abord le texte de la réponse que le Chef du Département politique fit à l'invitation à la Conférence de Paris du 12 juillet 1947, qui avait été transmise au Conseil fédéral de la part des Gouvernements français et anglais, par le truchement de l'Ambassade et de la Légation de ces deux pays à Berne. Cette lettre, après avoir exprimé le regret du Conseil fédéral que tous les pays européens ne participent pas à l'action envisagée, rappelle que la Suisse a toujours considéré que son statut d'Etat perpétuellement neutre n'est pas un obstacle à l'accomplissement des devoirs pacifiques que lui impose la solidarité internationale, ni à sa collaboration avec les autres nations, pour chercher à établir, en faveur de tous les peuples, un régime de paix et de sécurité qui suppose certaines conditions d'ordre économique et social faisant aujourd'hui défaut en Europe. Afin d'éviter toute équivoque au sujet des obligations que lui impose ce statut d'Etat perpétuellement neutre et de leur conformité avec les dispositions qui pourraient être prises par la conférence, le Conseil fédéral précisait enfin les points suivants :

« 1° Il va de soi que la Suisse ne prendra aucun engagement qui serait incompatible avec son statut traditionnel de neutralité.

« 2° Les résolutions de la conférence qui affecteraient l'économie suisse, ne pourront devenir obligatoires à l'égard de la Confédération que d'entente avec elle.

« 3° La Suisse se réserve la liberté de maintenir les accords commerciaux qu'elle a conclus avec les Etats européens qui ne participeront pas aux travaux de la conférence et d'en conclure de nouveaux. »

Plus loin, dans ce message, le Conseil fédéral procède, à l'intention de l'Assemblée fédérale, à une analyse du contenu de la convention, à la lumière de ces réserves liminaires et conclut à leur harmonie mutuelle. La sauvegarde de la neutralité est parfaitement assurée, en faisant même abstraction du caractère strictement économique de l'activité et des buts de l'O. E. C. E., par la faculté qui reste ouverte aux pays européens non participants de devenir membres de l'Organisation. La règle de l'unanimité pour les décisions de l'Organisation satisfait au respect de la souveraineté nationale. Enfin la convention ne renferme aucune clause interdisant aux Etats membres de l'Organisation de continuer ou d'engager des relations économiques avec des Etats non membres ; au contraire, elle encourage ces rapports.

Il est juste d'attirer l'attention sur l'immense travail et la grande intelligence d'action de la Délégation suisse à la Conférence, présidée par M. le Ministre Carl-J. Burckhardt, aidé par MM. les Conseillers de légation, Philippe Zutter et Gérard Bauer, qui risqueraient d'être voilés par une présentation aussi sommaire des résultats acquis.

Ayant ainsi écarté les considérations constitutionnelles qui auraient pu éventuellement former un facteur négatif, nous pouvons aborder l'examen des facteurs économiques positifs qui motivent l'intérêt manifesté par la Suisse à l'endroit de l'œuvre entreprise par l'O. E. C. E.

S'IL est vrai que le particulier et le général se superposent dans le plan temporel respectivement à l'immédiat et à l'avenir, on ne peut pas soutenir que l'attitude de la Suisse soit inspirée par des intérêts particuliers.

Tout d'abord, elle n'a pas recours à l'aide américaine, sous sa forme financière ni sous sa forme physique. Sa balance des paiements avec l'extérieur se trouve dans un état d'équilibre qu'on induit d'ailleurs de la situation des réserves métalliques, au lieu de la déduire d'une analyse de cette balance elle-même puisque les statistiques ne permettent pas d'en connaître la composition. En se fiant ainsi à ces mouvements du métal précieux on rend superflue la précaution d'examiner *ut singuli* la position des balances vis-à-vis des autres zones monétaires du monde, car l'or reste justement le moyen de communication entre ces zones. On ne risque donc pas, comme ce serait le cas si l'on partait d'une observation analytique, c'est-à-dire par postes, de la balance des paiements, de balancer arbitrairement un excédent sur une zone inapte à fournir des moyens de paiement internationaux avec un déficit vis-à-vis d'une autre zone dont le règlement impliquerait, lui, une cession de moyens de paiement internationaux.

Cette position privilégiée ne s'explique pas uniquement par les raisons qui se présentent immédiatement à l'esprit : l'intégrité de l'appareil de production qui alimente régulièrement un courant d'exportation peut être élargi par l'atténuation de certaines concurrences étrangères, et la survivance des revenus des investissements suisses dans les pays dont l'économie n'a pas été ébranlée par la guerre. Il faut tenir compte également d'un effort très sérieux et souvent mal connu pour opérer une redistribution des sources d'achat et des débouchés suisses sur la mappemonde. Au surplus, la haute valeur spécifique des articles suisses d'exportation limite surtout au domaine de l'alimentation les inconvénients du retournement qui s'est produit depuis la guerre, sur les marchés mondiaux, dans les rapports entre les prix des produits de base et ceux des produits manufacturés.

De ces explications relatives à l'indépendance vis-à-vis d'une aide financière extérieure découle la raison de celle qui existe à l'endroit d'un concours extérieur sous son aspect physique. Car l'absence même de préoccupations touchant au mode de paiement des importations de provenance lointaine éloigne automatiquement les acheteurs suisses des sources d'approvisionnement où la rareté des produits aggrave la concurrence et tend à élever les prix. Cela ne signifie pas que les importations suisses ne se font pas sentir, bien

que modestement, sur les grands marchés de produits alimentaires et de matières premières, mais leur mécanisme contribue à diluer la rareté de certaines de ces marchandises plutôt qu'à la distendre.

D'autre part, il ne semble pas que la Suisse puisse tirer des avantages immédiats de l'accord de paiement et de compensation intra-européens conclu en octobre 1948. L'aide indirecte dérivant de l'aide directe, celle-là ne la touche pas plus que celle-ci. Le mécanisme de compensation multilatérale des soldes des accords bilatéraux entre les pays participants se heurte encore à certaines difficultés techniques trop sérieuses pour qu'on puisse en espérer, à bref délai tout au moins, une amélioration sensible des paiements intra-européens, pour autant que son fonctionnement ne soit pas facilité artificiellement par des prélèvements sur l'aide indirecte, ce qui ne saurait être le cas par définition en ce qui concerne la Suisse.

Enfin, si la sincérité objective est le gage des bonnes ententes, il faut reconnaître franchement que par certains côtés les solutions qu'on entrevoit pour le relèvement économique de l'Europe peut faire craindre quelque atteinte à la situation satisfaisante qui a été décrite plus haut. C'est un réflexe humain de la part de quelques exportateurs de voir poindre une menace avec la réapparition de certaines concurrences qui leur apparaissent d'autant plus sérieuses qu'elles bénéficieront de taux de salaires moins élevés que ceux qu'ils supportent eux-mêmes. Des importateurs peuvent appréhender un accroissement sensible des achats européens de produits de base provenant d'un regain d'activité industrielle et résultant en une hausse des prix de certaines matières premières.

Ce n'est donc pas ce que la Suisse voit par la fenêtre du présent mais ce qu'elle peut distinguer avec la lorgnette du futur qui l'amène par intérêt à coopérer à la tâche de l'O. E. C. E. Loin de nous, en conduisant cette étude de cette façon, de sous-estimer le rôle des sentiments humanitaires dans la détermination de son attitude. Mais il nous semble que cet exposé doit se limiter à des considérations économiques et admettre comme une donnée, aussi simple qu'elle est naturelle, la réaction de bonne volonté que le spectacle de la détresse du vieux continent inspire à la Suisse comme aux autres pays participants.

En jetant ses regards plus loin, on fait bien ressortir, en effet, avec un peu d'attention, la projection sur le tableau économique de la Suisse des ombres qu'y apporterait la prolongation des difficultés gigantesques de l'heure.

Le déplacement de l'Europe vers le monde extérieur des lignes de force des échanges extérieurs de la Suisse ne peut guère être considéré comme permanent. Le commerce international n'est pas assez dématérialisé ni assez détaché des contingences géographiques ou même historiques pour que la proximité des échangistes n'y reste pas un facteur important. Les échanges extérieurs de la Suisse seraient certainement plus fragiles qu'avant la guerre si la partie normalement la plus dense de cet éventail, proche de son origine, était évidée. De toute façon, ils seront plus stables s'ils prennent appui à la fois sur les pays voisins et sur les pays lointains.

Or, une contraction de la production des pays participants signifierait non seulement que leurs livraisons seraient amputées, mais aussi que leur pouvoir d'achat s'amenuiserait. Par conséquent, tout ce qui tend à relever la production et les revenus des pays proches de la Suisse contribue simultanément à rouvrir des débouchés à son exportation. Jusqu'à présent, cet effet n'a pas été très sensible, car la nature de la production suisse la rendait particulièrement attrayante aux yeux de ses partenaires européens qui avaient un besoin urgent de biens d'équipement ou de certains produits intermédiaires spéciaux. Mais n'oublions pas que ces courants d'exportation ont été appelés artificiellement à la vie par des crédits faits par la Confédération à divers Etats étrangers. Le souci de la stabilité monétaire interne empêche la Confédération de poursuivre dans cette voie, et il n'est donc pas douteux que l'affaiblissement du pouvoir d'achat des autres pays participants se ferait désormais sentir d'une manière plus directe, s'il avait lieu.

A ce premier motif de préoccupation on peut en ajouter un autre qui réside dans la tendance — trop complexe pour être analysée dans ce bref examen — des économies en perte de vitesse à se replier sur elles-mêmes dans une mesure plus que proportionnelle à la chute de leur pouvoir d'achat. Mais si l'on passait sous silence cette tendance, il faudrait admettre qu'on concevrait difficilement, quoi qu'on en dise, que le protectionnisme rigoureux dont les pays participants feraient preuve vis-à-vis de tous les produits du monde extérieur qui ne leur sont pas absolument indispensables ne retentisse pas sur la politique commerciale qu'ils mèneront entre eux. A la dualité de leur attitude, selon qu'ils agiraient sur l'intérieur ou vers l'extérieur de l'Europe, pourraient s'opposer à la fois les mesures éventuelles de rétorsion de certains pays d'outre-mer et les plaintes des importateurs spécialisés dans les produits de ces pays.

En troisième lieu, la tension que produit le contraste entre les besoins de consommation correspondant à un certain état de civilisation matérielle très lent à se modifier et une diminution brutale de la production est en grande partie à l'origine des phénomènes inflationistes qui sont à l'œuvre en Europe et qui pourraient s'aggraver à défaut d'une expansion de l'activité économique. Cette situation d'inflation nuit particulièrement à la Suisse car elle détourne d'elle, dont la monnaie est forte, les exportations de certains pays. En effet, si les exportateurs sont réglés de toute façon en leur monnaie nationale, ils préfèrent vendre dans des pays en état d'inflation dont la devise est surévaluée par rapport à la leur, ne serait-ce que pour la simple raison que le cours du change entre les deux monnaies étant figé dans un accord commercial, ne peut

pas s'adapter régulièrement à l'évolution du rapport réel des valeurs. Ou bien ces exportateurs étrangers, s'ils vendent en Suisse, s'arrangent souvent, en dépit de toutes les réglementations et contrôles, pour y constituer des provisions de change avec une partie du produit de leurs exportations et ces sommes sont alors soustraites au financement des exportations suisses.

En connexion avec cette idée, il faut émettre celle que tant que certains pays européens n'auront pas pu rétablir un équilibre normal de leur balance des paiements avec le monde extérieur, ils seront particulièrement friands de moyens de paiement internationaux. Cet appétit peut inquiéter la Suisse à juste titre : d'une part, en raison des tentations de dumping sur le marché extérieur qu'elle peut offrir à certains pays, et, d'autre part, parce que le franc suisse ayant cette qualité de moyen de paiement international, soit intrinsèquement, grâce à sa stabilité, soit indirectement par sa convertibilité en dollars ou en métal, les exportations suisses pourraient être victimes d'une interprétation monétaire de la géographie.

Telles sont les quelques réflexions que toute personne habituée à considérer l'avenir et soucieuse en particulier de l'économie suisse peut faire à première vue. Elle ne doutera pas que les avantages du relèvement économique européen sont si nécessaires qu'ils tournent en dérision les préoccupations que pourrait inspirer une analyse mesquine, parce que confinée au présent, de la situation. Il est réconfortant de constater qu'en prenant de l'air, les intérêts de la Suisse concordent avec ses aspirations humanitaires.

Si l'on passe maintenant aux problèmes généraux du relèvement économique européen, il semble qu'on puisse, du point de vue de l'économie suisse, faire les quelques observations suivantes :

En admettant le principe de la coopération, on rejette du même coup l'idée d'une centralisation à laquelle correspondrait une planification rayonnante. La coopération, si elle suppose une concordance entre les initiatives de ceux qui l'acceptent, implique aussi bien des efforts individuels de leur part. Elle ne doit pas être un principe abstrait d'action, mais un instrument de coordination là où le besoin s'en fait sentir.

Mais cette argumentation purement logique prêterait elle-même le flanc à des reproches d'abstraction, si elle n'était pas étayée par des considérations plus pragmatiques. Or l'histoire enseigne et le bon sens indique que l'Europe, pauvre en matières premières, mais riche en diversité humaine, a trouvé l'origine de sa prospérité passée et rencontré sa vocation dans la multiplicité de ses spécialisations. Cette variété d'activité entretient un esprit d'initiative, des réflexes d'adaptation, qui sont indispensables à des économies aussi dépendantes naturellement du monde extérieur. Au premier abord, il apparaît que les idées d'union économique ne sont peut-être pas inconciliables avec le particularisme européen. A la réflexion, on comprend cependant qu'une union, si elle devait être sérieuse, exigerait une certaine homogénéité de l'ensemble, sous peine de provoquer des déplacements brutaux d'activités, sous l'effet des différences de potentiel économique. On est à tout le moins en droit de se demander si ces mouvements subits dans un milieu social déjà désorganisé ne troubleraient pas l'économie européenne plutôt qu'ils la renforceraient. Ces mouvements seraient même tellement inopportuns qu'il y aurait de fortes chances qu'on cherche à les contrôler par des moyens artificiels. Si l'on recourt à la planification pour ordonner ces déplacements internes, il y a gros à parier que l'uniformité prendrait la place de la diversité. Absorbée par ses adaptations intestines, l'union économique hypothétique perdrait de vue les adaptations bien plus nécessaires aux conditions de l'économie mondiale.

La coopération se ferait dans un vase clos, qu'elle aurait d'ailleurs elle-même fermé pour isoler ses expériences de laboratoire, et se priverait de son prolongement, qui apparaîtra de plus en plus indispensable avec le temps, vers les autres grandes zones économiques naturelles du monde.

Telle est l'idée générale qui peut naître dans l'esprit de tout Européen. Mais elle éclot encore plus spontanément dans l'esprit d'un Suisse, car la structure complexe de son pays et de son économie nationale est trop apparente pour qu'il risque d'oublier qu'elle est la condition de durée de celui-là et de celle-ci, et de croire qu'elle n'est qu'une combinaison possible parmi d'autres.

Cette attitude dubitative à l'endroit d'une coopération planificatrice ne condamne nullement la notion de coopération coordinatrice. Elle conduit seulement à marquer une prédilection pour une méthode qui, partant des cadres actuels, cherche empiriquement à perfectionner leur emboîtement.

Mais pour pouvoir coordonner à bon escient des forces indépendantes, il faut d'abord que ces forces existent. A cet égard, le progrès de la production de tous les pays participants depuis la fin de la guerre sont très réconfortants et on lit avec satisfaction l'évolution indicible de cette reprise dans le récent rapport intérimaire de l'O. E. C. E. Il en ressort clairement que le problème économique européen a un caractère qualitatif beaucoup plus que quantitatif. Il faut, en outre, que ces forces ne subissent pas à leur origine une déviation incoercible. Or l'inflation, là où elle existe encore, détourne une partie des facteurs de production, qu'il s'agisse du travail, du capital, des matières premières, etc., vers des consommations ou des investissements inutiles sous l'angle du relèvement économique international. Certes, le pouvoir de maîtriser l'inflation ne dérive pas nécessairement du vouloir des pouvoirs publics, mais tout succès dans cette lutte a une importance capitale pour la reconstruction européenne. Il y a tout lieu de penser que la possibilité de reprendre des calculs économiques sérieux dans une atmosphère générale de stabilité financière réduirait le gaspillage et qu'elle permettrait de comprimer les prix de revient et de développer les échanges intra-européens, mieux

qu'une union douanière ou qu'une union économique ne pourrait le faire.

L'affirmation de cette primauté des efforts individuels n'éloigne pas plus de la coopération que ne le faisait une réserve prudente vis-à-vis des formules trop rigides de collaboration. Il n'existe aucun obstacle, une fois que l'on peut compter sur la progression continue de l'activité chez chacun des membres de l'Organisation, pour examiner tout le parti qu'on peut tirer d'une œuvre de coordination.

On peut se demander en premier lieu si le principal avantage qui s'attacherait à la formule de l'union douanière ou de l'union économique, à savoir l'abaissement des prix de revient pour les articles de série, grâce à l'élargissement des débouchés, ne pourrait pas être obtenu par d'autres moyens en évitant les inconvénients qui sont aussi inséparables de cette formule. Pour être moins vastes, des réformes qui viseraient à simplifier certaines entraves administratives aux échanges intra-européens, non seulement dans leur lettre, mais aussi dans leur esprit, ne seraient peut-être pas moins efficaces de ce point de vue. Ces assouplissements seraient encore plus bienfaisants s'ils créaient des communications plus aisées entre les diverses économies nationales, non seulement au stade des produits finis, mais encore dans le cours des cycles de fabrication.

D'autre part, la création de réglementations plus propices aux mouvements des capitaux privés, qui sont presque au point mort actuellement, permettrait à un facteur de production très important, le capital financier, d'être employé aux endroits où il serait le plus efficace. En agissant ainsi, on aurait des chances de faire coup double, en attirant éventuellement par la même occasion des capitaux du monde extérieur. En outre, il est indéniable qu'une certaine coordination des investissements est nécessaire. Elle l'est d'abord parce que l'inflation fausse les comparaisons d'efficacité, mais par contre elle n'est guère réalisable tant que l'inflation demeure, car les illusions d'optique financières auxquelles elle donne lieu peuvent tromper aussi bien ceux qui s'efforcent de déterminer l'intérêt général que ceux qui cherchent leur intérêt particulier. Mais cette coordination est aussi souhaitable de deux autres points de vue. D'un côté, il est clair que l'affaiblissement de la concurrence, qui résulte de la paralysie des échanges intra-européens, favorise les doubles emplois, sources de gaspillages futurs. En attendant que la stabilisation des monnaies européennes, dont une condition essentielle est de nouveau la disparition de l'inflation, conduise à la solution du problème des paiements intra-européens, il serait bon que des échanges de renseignements et peut-être de vues aient lieu, auxquels la participation des milieux de l'économie privée serait d'ailleurs profitable. D'un autre côté, l'existence de secteurs publics importants dans divers pays participants, où les investissements sont ainsi moins subordonnés aux conditions futures de la concurrence internationale, pose un problème d'harmonisation avec les investissements privés réalisés dans les mêmes domaines dans d'autres pays. Cette considération met bien en lumière le caractère objectif de la coopération empirique. Loin de recourir à un dirigisme central, elle accepte comme un fait le dirigisme local là où il s'est affirmé et s'efforce de résoudre les problèmes que pose sa coexistence avec les secteurs privés. Cette coopération se renierait d'ailleurs elle-même si elle ne voyait pas dans cette cohabitation des secteurs publics et des secteurs privés de l'économie européenne l'une des manifestations de la diversité qu'elle entend respecter.

Enfin, la coopération des pays participants pourrait tendre à dénouer, toujours dans un esprit pratique, certains problèmes touchant aux relations avec le monde extérieur. On peut songer naturellement aux problèmes des règlements internationaux. Mais il faut bien s'entendre à ce sujet. Il ne s'agit pas de méconnaître que, au rebours de ce qui semble se passer en Europe, les difficultés de paiement entre l'Europe et le reste du monde tiennent principalement au déséquilibre des échanges. Les rôles ne doivent pas être renversés. Néanmoins, il n'est pas exclu que la raréfaction des moyens de paiement internationaux s'aggrave d'elle-même. Une pénurie s'alimente toujours, si l'on peut dire, par un processus cumulatif. Certains échanges multilatéraux qui paraissent possibles économiquement, ne se réalisent pas en fait parce qu'aucun des échangistes ne veut courir le risque de prendre une initiative, par exemple de renoncer le premier à un paiement en dollars. Des inhibitions de cette nature ne pourraient s'évanouir que par des arrangements préalables.

Cette énumération n'a pas d'autre ambition que de choisir, parmi des suggestions plus ou moins courantes, quelques exemples d'une coopération instrumentale, formule vers laquelle la Suisse, convaincue de l'utilité d'un effort commun, incline par tempérament. Vouloir déclarer cette liste complète ou affirmer l'uniformité de la valeur de son contenu serait s'enfermer dans une contradiction, puisque par définition la coopération doit se porter là où les besoins se manifestent par une friction ou préventivement là où elle apparaît utile à la lumière de considérations purement pratiques, quitte à se retirer si elle se révèle à l'expérience superflue, donc gênante, sur tel ou tel point.

Jacques L'Huillier